

Serge Dassault



UN PROJET POUR LA FRANCE

Éditions du Lateur

VALMONDE

B) – Pour réduire les charges sur salaires, il faut instaurer une Taxe sur l'Activité.

Les charges sur salaires, on l'a vu, sont beaucoup trop élevées. Elles concernent les charges pour l'entreprise avant qu'elle ne paie le salaire brut qui à son tour sera amputé pour donner le salaire net.

Salaire brut ou salaire net, c'est toujours l'entreprise qui paie avant que le salarié « ne reçoive » enfin le fruit de son travail après avoir payé ses propres charges.

En réalité, il faudrait que l'entreprise paie uniquement ce qui concerne le salarié et supprime cette hypocrisie de salaire brut.

L'entreprise ne devrait payer pour le salarié que ce qui concerne sa retraite et le chômage. Le reste, c'est-à-dire, les allocations familiales, la santé, la taxe d'apprentissage, le transport, le logement, etc. devraient être calculés et payés suivant un autre critère.

Je propose comme base de l'assiette le « chiffre d'affaires moins les salaires » que j'appelle « l'activité ». Ce critère ne défavoriserait pas les entreprises de main-d'œuvre comme c'est le cas aujourd'hui, mais celles qui font un chiffre d'affaires élevé avec une main-d'œuvre réduite. Cette perspective favoriserait l'embauche, puisque plus une entreprise aura du personnel, moins elle paiera de charges à chiffre d'affaires constant. Elle s'inscrit dans une politique générale de lutte contre le chômage.

Une taxation de 3,5 % de ce que j'appelle « l'activité » compenserait globalement, à égalité de recette, ce qui ne serait plus payé sur le salaire. Petite révolution mais ô combien nécessaire.

Le bulletin de salaire net s'établirait alors comme suit :

Bulletin de salaire actuel

Au niveau actuel de charges et taxes sur le salaire, il est impossible d'augmenter le salaire net

Salaire Brut 10 000 F
Retenues salariales 2 295,02 F

Salaire net pour le salarié 7 704,98 F

Charges et taxes patronales 5 281,77 F
+ salaire brut 10 000 F

Coût total pour l'entreprise 15 281,77 F

Nouveau bulletin de salaire après la création de la T.A. à 3,5 %

Après la Taxe d'Activité, l'entreprise peut augmenter le salaire net

Salaire Brut 9 178,08 F
Retenues salariales 1 473,10 F

Salaire net pour le salarié 7 704,98 F

Plus la T.A. à 3,5 %

Charges et taxes patronales réduites 2 709,74 F
+ salaire brut 9 178,08 F

Coût total pour l'entreprise 11 887,82 F

Comparaison des deux bulletins de salaire à salaire net égal pour le salarié.

Une mauvaise solution constituerait à prendre comme paramètre, la valeur ajoutée, car cela reviendrait à taxer une nouvelle fois les salaires. En effet, la valeur ajoutée représente le chiffre d'affaires moins les achats, elle comporte donc les salaires. Cela pénaliserait les entreprises de main d'œuvre. Les importations seraient favorisées.

Le chiffre d'affaires est une meilleure base pour la collecte d'impôts que le salaire car il ne charge pas l'outil de production, mais le résultat, c'est-à-dire les ventes. L'entreprise n'en supporte pas les conséquences dès l'embauche et avant le résultat de ses ventes. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui de l'employeur qui paie les charges de son personnel à plein, avant qu'il ne produise.

Ainsi, le paramètre optimal serait « le chiffre d'affaires moins les salaires versés ». En taxant le chiffre d'affaires moins la masse salariale, l'emploi sera favorisé car, à chiffre d'affaires égal, plus l'entreprise embauchera moins elle payera, situation inverse de celle que l'on connaît actuellement et qui est une des raisons du chômage.

Près de la moitié des charges sur salaires, payées par les entreprises et par les salariés, serait ainsi transférée sur le chiffre d'affaires.

Selon cette proposition, un salaire net de 7 700 francs coûtera 11 900 francs avec les charges proposées au lieu de 15 000 francs actuellement.

Ainsi :

	Salaire net	Salaire brut	Charges patronales	Coût total entreprise
d'un côté :	$7\ 700 + 2\ 300 =$	10 000	+ 5 000	= 15 000
de l'autre :	$7\ 700 + 1\ 500 =$	9 200	+ 2 700	= 11 900

Pour un même revenu de 7 700 francs pour le salarié, le gain pour l'entreprise est de 3 100 francs, les charges passent de 50 % à 35 %. Dans le premier cas, l'entreprise paye 100 % de plus du salaire net, dans le second, 60 %. L'écart est considérable.

Cela permet à la fois d'embaucher plus facilement et d'augmenter plus rapidement les salaires. En effet dans cet exemple, pour une dépense identique de l'entreprise de 15 281 francs, le salarié toucherait 10 500 francs au lieu de 7 700; cela augmenterait le revenu et le pouvoir d'achat des salariés sans alourdir les charges de l'entreprise.

Une taxe globale de « 3,5 % sur tous les chiffres d'affaires moins les salaires » permettrait de compenser les 400 milliards qui ne seraient, ainsi, plus prélevés sur les salaires. Cette mesure favoriserait les entreprises de main d'œuvre et donc l'emploi.

Cette proposition générerait de l'emploi, réduirait les coûts de production, faciliterait les embauches et l'augmentation des rémunérations, relancerait l'économie et ne coûterait rien à l'État.

Après une étude approfondie avec Gérard Quéveau, président de la société Heuliez, *notre proposition se présente de la manière suivante :*

Les cotisations concernant uniquement le salarié, c'est-à-dire le chômage, la retraite et les accidents du travail, seront prélevées en une seule fois sur le bulletin de salaire par l'entreprise. Son salaire brut deviendra son salaire net.

Le reste — cotisations sécurité sociale, allocations familiales, formation, taxe d'apprentissage, logement etc. — sera prélevé par une taxe dite « sur l'activité », calculée en fonction du « chiffre d'affaires moins les salaires » avec un taux de 3,5 %. Les charges sur salaires seront ainsi diminuées de 40 % et, sans pertes de recettes pour l'État.

Il serait en effet antiéconomique de remplacer les charges des entreprises par un impôt. Ce n'est pas à l'État de payer ces charges. Toutes les mesures prises actuellement, qui réduisent les charges pour les bas salaires en les faisant payer par l'État ou qui favorisent les « emplois jeunes » en en faisant payer une

A – Chiffre d'affaires des entreprises françaises dans le produit national brut (PNB)	20 000 milliards de francs
B – Salaires payés	3 000 milliards de francs
C – Charges sur salaires payées aujourd'hui	800 milliards de francs
(A – B) =	17 000 milliards de francs
3,5 % de (A – B)	600 milliards de francs

Charges actuelles sur les salaires	
en milliards de francs	
Charges sociales employeurs actuelles.....	800
Taxes diverses (dont % Logement, transport ...)	200
Total Employeurs.....	1 000
Charges sociales payées par les employés.....	500

Proposition Dassault-Quéveau avec Taxe d'Activité à 3,5 %

en milliards de francs	
Charges sociales employeurs réduites.....	400
Chômage-Retraite- Accidents du travail Assurances complémentaires	
Taxe d'Activité à 3,5 %.....	600
pour Sécurité sociale, Allocations familiales, Formation, Taxe Apprentissage, % Logement, Transport	
Total Employeurs.....	1 000
Charges sociales payées par les employés.....	350 à 400 *

*Possibilité d'augmentation du salaire net

partie par les associations et les collectivités, pèsent lourdement sur le budget et, par voie de conséquence, sur le déficit budgétaire. Avec notre proposition, toutes les charges sur salaires sont allégées, même celles des fonctionnaires, sans aucune charge nouvelle pour l'État.

Les charges dépendront automatiquement du chiffre d'affaires de l'entreprise. Si le chiffre d'affaires baisse sans réduire le personnel, les entreprises paieront moins alors qu'actuellement elles payent autant, et l'emploi pourra être maintenu. Si le chiffre d'affaires augmente, elles paieront plus sauf si elles embauchent.

Ainsi, avec ce système, contrairement à la situation actuelle où « plus l'entreprise a d'employés, plus elle paie », il sera possible de parvenir à « plus l'entreprise a d'employés, moins elle paie ».

Il est vrai que cela aboutit à un véritable transfert des charges des entreprises qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre, vers les entreprises qui font un gros chiffre d'affaires avec une main-d'œuvre réduite. Mais il faut savoir ce que l'on veut. C'est une des seules façons d'alléger le coût de l'emploi et d'augmenter le pouvoir d'achat. Même si certaines entreprises doivent augmenter leurs charges sur leur chiffre d'affaires, cela aura beaucoup moins d'inconvénients que de conserver le système actuel.

D'aucuns critiqueront cette proposition en lui reprochant de prendre pour paramètre le chiffre d'affaires et non la valeur ajoutée, donc de compter plusieurs fois le même chiffre d'affaires dans les fournitures d'un produit et d'augmenter tous les prix de 3,5 % en cascade. C'est vrai.

Mais si c'est la valeur ajoutée qui est choisie, les salaires continueront d'être taxés puisque la valeur ajoutée, c'est le chiffre d'affaires moins les achats, et l'emploi ne sera pas favorisé.

Il faut aussi distribuer, chaque année, un certain montant défini par une règle fixe et simple. Le bénéfice devrait être divisé en quatre parties réparties entre chaque partenaire : l'État, les actionnaires, l'entreprise et le personnel. Une fois que l'État a pris sa part, la règle la plus simple est de diviser à égalité entre les trois restants. C'est ainsi qu'à Dassault Aviation, l'intéressement et la participation qui représentent le tiers du bénéfice après impôt est partagé entre le personnel, les actionnaires et l'autofinancement.

Depuis 1997, Dassault Aviation distribue ainsi, à tout son personnel, deux mois et demi de salaires sans impôt en plus du treizième mois, soit quinze mois et demi de salaires par an.

Un contrat doit être signé avec une organisation syndicale pour bien préciser les modalités de l'opération : mode de calcul, utilisation, répartition, etc. Une fois le contrat signé, les contestations disparaissent.